



**Le Palais de Justice
de Pontoise**

L'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice (AMOTMJ) est un établissement public administratif créé le 31 août 2001 sous la tutelle du ministère de la Justice.

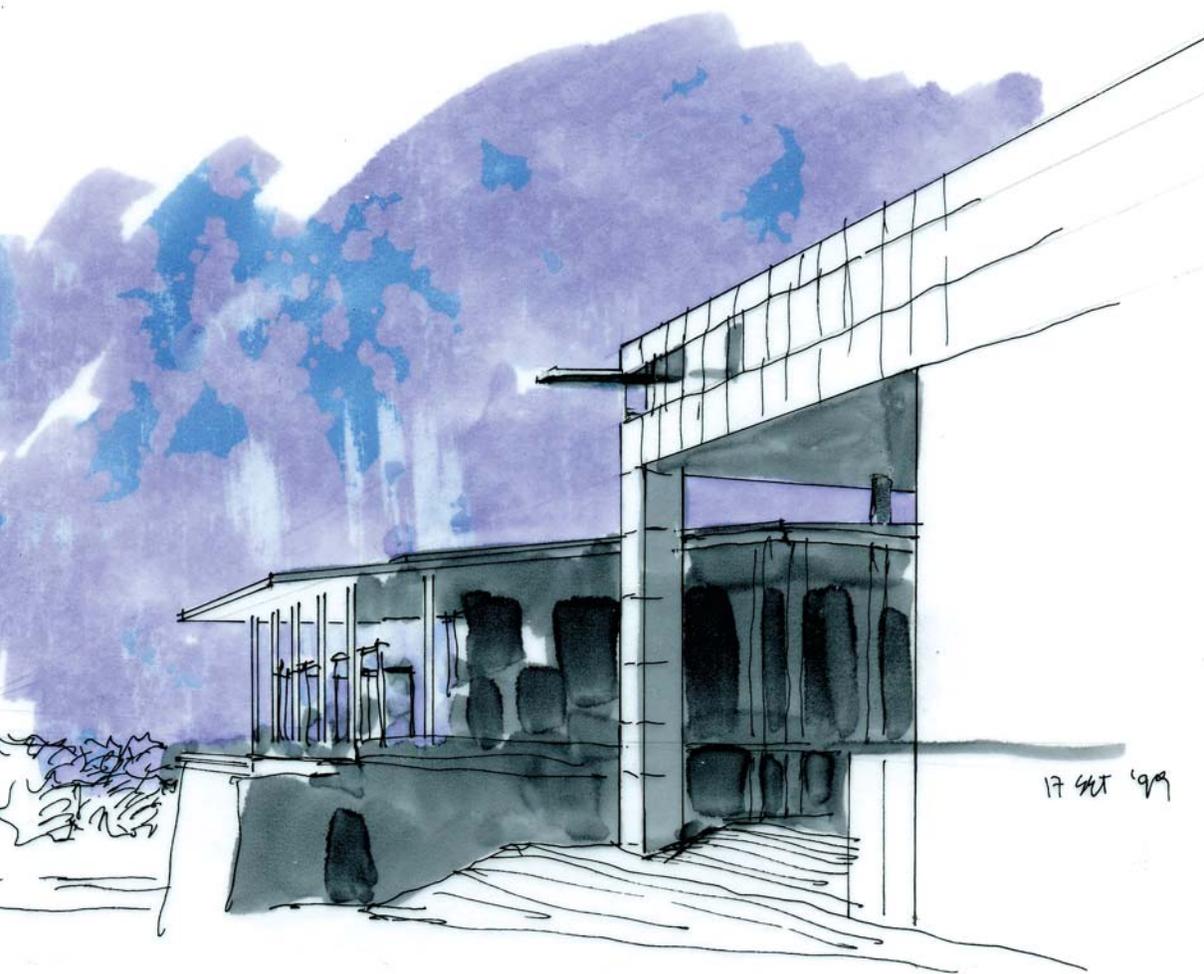
Principal service constructeur du ministère, elle a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de Justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires.

L'Agence pilote plus d'une centaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

**Agence de maîtrise
d'ouvrage des travaux
du ministère de la Justice**

30, rue du Château-des-Rentiers
75013 Paris
Téléphone : 01 53 94 88 00
Télécopie : 01 53 94 89 00
www.amotmj.justice.fr





**Le Palais de Justice
de Pontoise**



Croquis d'études de Henri Ciriani, 1999-2005

Par la maîtrise des enjeux que porte l'édification d'un nouveau Palais de Justice, la cité pourra s'enrichir d'un événement majeur de son histoire qui dépasse de loin les seuls acquis de la mécanique judiciaire. Il n'est sans doute pas trop ambitieux de penser qu'une telle construction, par les acteurs qu'elle mobilise et la remise en question qu'elle peut susciter, peut être le moment d'un acte fondateur pour la société.

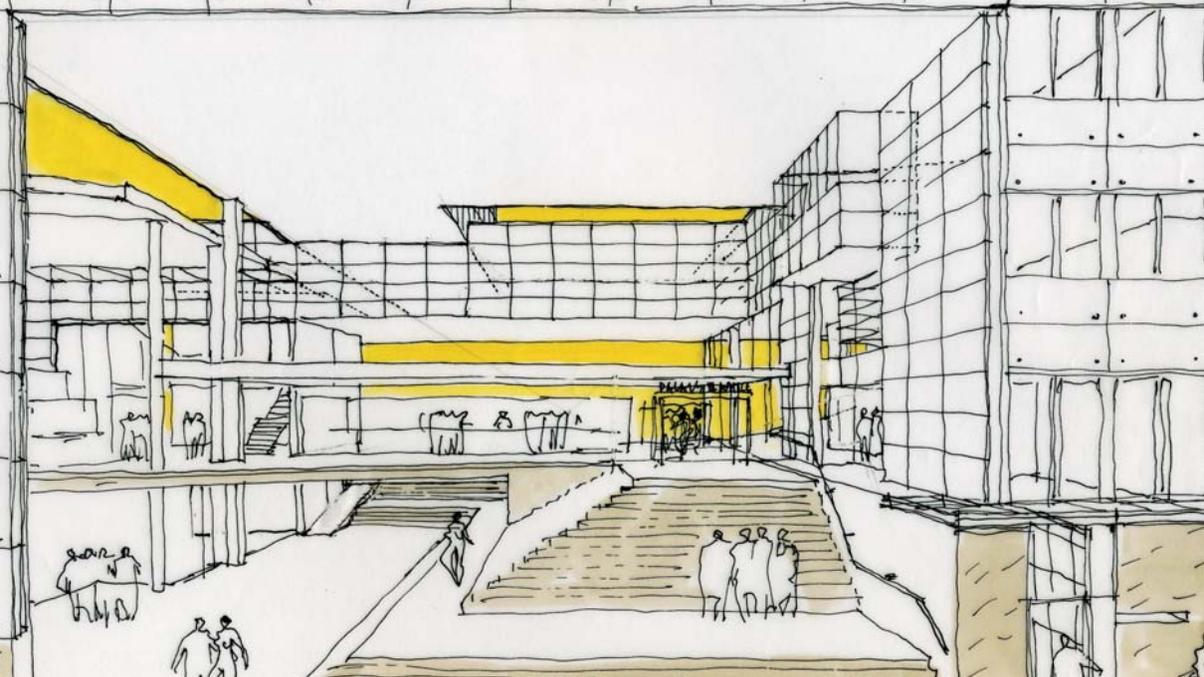
L'héritage d'une expérience reconnue

Pontoise abrite désormais le plus grand Palais de Justice de la région parisienne (à l'exception de Paris), son inauguration marque la consécration d'une volonté politique formulée dès 1992 par le schéma directeur départemental de restructuration du patrimoine judiciaire du Val d'Oise. C'est à l'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice (AMOTM), héritière de la DGPPE¹, qu'est revenue l'impulsion, puis la gestion de cette réalisation. Des Palais de Justice aux centres pénitentiaires, l'AMOTM est aujourd'hui un important maître d'ouvrage public en France. Elle met à profit une longue expérience de réalisations exceptionnelles par leur complexité et leur qualité, tant fonctionnelles

qu'architecturales. La dernière décennie a en particulier vu éclore une suite de nouveaux palais de Justice qui constituent des « événements » dans la ville. À Pontoise, il a fallu concilier des enjeux territoriaux, politiques, administratifs, urbains et architecturaux dont la résolution a été le fruit d'un engagement exemplaire. L'art de la maîtrise d'ouvrage et de l'architecte est de se saisir de cette complexité, d'en exprimer la richesse plus que la difficulté. La force de l'architecture du Palais de Justice de Pontoise ne naît pas du lissage de ces contraintes mais au contraire de leur harmonieuse résolution.

Répondre à des besoins et des désirs légitimes

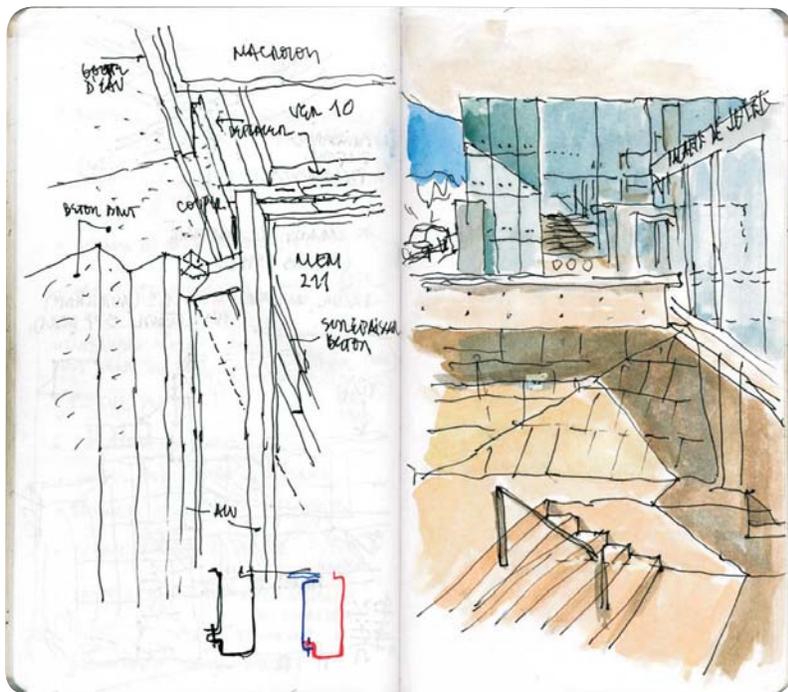
Si le pôle judiciaire, aujourd'hui formé par le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil des prud'hommes et le tribunal de commerce génère de nombreuses synergies, telle n'était pas la situation en 1996. Le Palais de Justice abritant le tribunal de grande instance datait de 1934 et son exigüité, malgré deux extensions, avait contraint l'administration à disperser les juridictions sur quatre sites. On sait que l'accroissement considérable de l'activité judiciaire, dû à la judiciarisation des relations



sociales et économiques, nécessite aujourd'hui des moyens et des locaux adaptés afin de répondre à la demande légitime d'une justice rendue avec dignité. Il était difficile de faire entendre la voix de la Justice dans des locaux dont les magistrats avouent aujourd'hui qu'ils leur faisaient honte. Désormais, l'ampleur des espaces d'accueil, la fonctionnalité des bureaux, la qualité de leurs aménagements sont unanimement saluées par les utilisateurs, quotidiens ou occasionnels. La vitesse avec laquelle les Pontoisiens semblent s'approprier leur nouveau Palais est à cet égard éloquent.

Si le regroupement des juridictions emportait l'adhésion générale, encore fallait-il trouver un terrain suffisamment grand et se mettre d'accord sur sa localisation. La ville de Pontoise comme lieu d'accueil n'allait d'ailleurs pas de soi pour tous, puisqu'en 1995, la municipalité exprima un moment le souhait de voir le nouveau Palais s'implanter plutôt à Cergy. Mairie, conseil régional, architectes des bâtiments de France et ministère de la Justice s'accordèrent cependant en 1996 pour utiliser, après démolition, le site alors occupé par l'ancien Palais de 1934, le tribunal de commerce, la maison d'arrêt désaffectée et quelques parcelles privées.

Le terrain ainsi disponible est formé de deux trapèzes symétriquement opposés se rejoignant par leur petit côté, comme un sablier. Douze mètres de dénivelé, sur deux cents mètres, distinguent la partie nord de l'angle sud-est. Alors qu'au nord, le trapèze s'insère dans un tissu pavillonnaire, le trapèze sud s'aligne sur le boulevard Jean-Jaurès qui reprend le tracé des anciens fossés. De là, il fait face aux remparts de la vieille ville derrière lesquels émerge le clocher gothique primitif de la cathédrale Saint-Maclou. Cet angle sud-est, en promontoire sur le boulevard et la place Saint-Louis, va devenir le point d'ancrage du projet à l'échelle du paysage. Il est en belvédère sur l'Oise et la plaine qui s'étend sur l'autre rive, sur une quinzaine de kilomètres : on voit loin et on est vu de loin. L'hétérogénéité de l'environnement était une des difficultés posée aux concepteurs : il fallait à la fois établir un dialogue équitable avec la taille modeste des pavillons et des maisons de ville, tout en s'inscrivant à l'échelle du paysage afin que le bâtiment constitue un nouveau repère urbain.



Une opération complexe de réorganisation

Dans presque toutes les opérations de renouvellement immobilier des institutions judiciaires qui nécessitent des démolitions, des phases intermédiaires de relogement des services doivent être organisées. Ces « opérations-tiroirs », complexes à mettre en œuvre, sont aussi une épreuve pour le personnel qui doit s'adapter à des locaux provisoires et subir plusieurs déménagements. La solution mise en œuvre a consisté à diviser la réalisation des nouveaux bâtiments en deux phases : une première phase de travaux, dans la partie nord du terrain, a permis de construire l'essentiel des locaux qui devaient accueillir les occupants de l'ancien TGI. La deuxième phase devait permettre dans la partie sud de loger le TC, le TI et le CPH et les services de l'application des peines achevant ainsi le Palais de Justice.

Ce scénario habilement mis en place va être troublé par un événement tragique qu'une prompt réactivité va transformer en opportunité : un soir de décembre 2002, alors que la première phase est en chantier, un incendie détruit en partie le vieux tribunal de grande instance. Décision est alors prise de commencer

la construction de la deuxième phase bien avant l'achèvement de la première. À l'automne 2005, tous les services peuvent emménager et le nouveau Palais commencer à fonctionner avec dix-huit mois d'avance.

Une architecture bienveillante pour plus de justice

L'architecture du Palais est l'œuvre d'Henri Ciriani, lauréat du concours lancé en 1997, auprès de sept cabinets d'architectes². Henri Ciriani est aussi un professeur dont l'enseignement a eu une grande influence sur la génération de ceux qui construisent aujourd'hui, et dont ce bâtiment est une savante interprétation. La nature même du Palais de Justice fait de sa conception un moment privilégié de résolution de certaines questions propres à l'architecture : celle de la forme symbolique et de sa représentation, celle de l'impact sensoriel de l'espace et de sa signification. Ces interrogations, au centre du travail de l'architecte ont été portées à Pontoise par une volonté d'offrir l'hospitalité d'un lieu où le justiciable ne se sente pas condamné avant d'avoir été jugé.

La confrontation avec la Justice est une



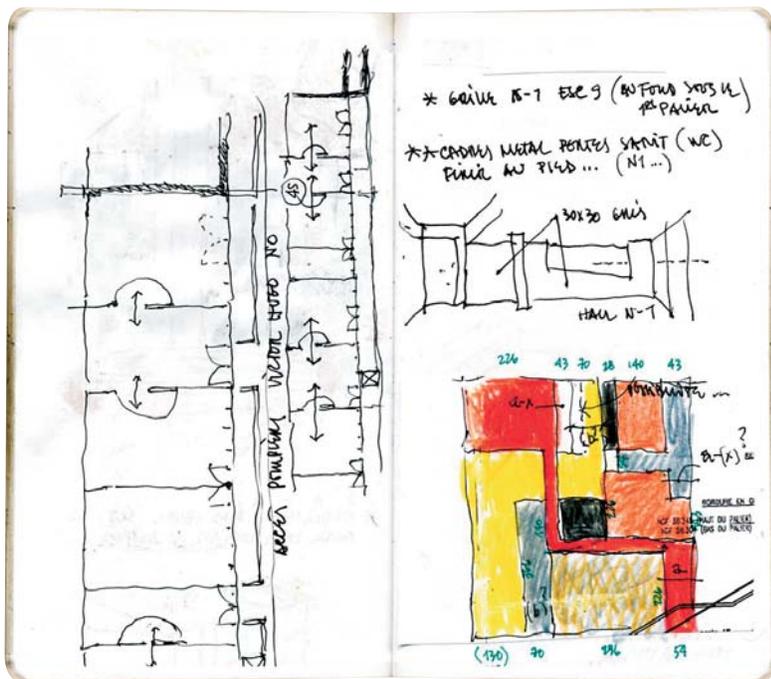
expérience qui rompt forcément avec le cours habituel de la vie. Elle force l'intimité, expose les passions et les douleurs. Dans quelle mesure et jusqu'où l'architecture peut-elle agir sur notre comportement, apaiser ou exacerber nos sentiments ? Imposant ? Anxiogène ? Hospitalier ? La perception de l'espace est sujette à une telle subjectivité que sa codification est forcément un peu vaine. Nous comprenons néanmoins que les sensations que nous éprouvons renvoient à ce que la culture collective et nos expériences individuelles ont imprimé en nous. La convention veut que la solennité, l'ordre et la rigueur de l'architecture soient là pour signifier l'autorité de la Justice. Autorité qui punit, certes, mais qui doit avant tout protéger. Pour le justiciable ou pour celui qui demande justice, soumis à l'épreuve de sa vulnérabilité, ne doit-on pas attendre de l'architecture qu'elle soit bienveillante, qu'elle apaise les effets d'une violence subie ?

La Justice au cœur de la cité

C'est l'ensemble de ces questions et de leur résolution que l'on sent à l'œuvre à Pontoise. Tirant parti de la forme contraignante du terrain

en forme de sablier, Henri Ciriani a placé l'entrée publique du Palais à son point de rétrécissement, au centre de la parcelle. Dispositif idéal de distribution pour innover l'ensemble du bâtiment, cette solution risquait en même temps de le couper en deux. Jouant avec les dénivellations du terrain, il en fait un lieu de franchissement multiple en même temps qu'un grand portique d'entrée. L'accès au Palais se fait au niveau intermédiaire, de plain-pied depuis la rue Gambetta et la petite place Nicolas-Flamel à l'ouest, et par des emmarchements depuis la rue Victor-Hugo en contrebas à l'est. Sous cette entrée un passage piéton en escalier permet de joindre les deux rues. Deux niveaux plus haut, le bâtiment franchit le vide pour réunir les deux parties de la parcelle. Comme un dais, la sous-face de ce volume offre une surface dont la géométrie délimite par le haut un parvis en trois dimensions, espace qui est à la fois celui de la ville et déjà celui du Palais.

Placée au centre du terrain, l'entrée ne bénéficie plus de la position privilégiée de mise en scène urbaine qu'offre le vieux contrefort de l'angle sud-est, situé place Saint-Louis. Dégagé de cette contrainte, le vieux talus a pu être conservé et mis



en valeur. L'angle en belvédère devient alors disponible pour exprimer, avec l'ampleur nécessaire, une architecture plus monumentale. Celle-ci devient, à l'échelle de la ville et du paysage qu'elle domine, le visage de cette institution. Devant le socle que forment les contreforts en éperon, la rampe qui le longe sur le boulevard Gambetta, les escaliers latéraux, le nouveau belvédère, la colonnade qui se dresse pour porter une vaste toiture plane, l'image de l'Acropole s'impose à nous immédiatement, riche des significations qu'elle imprime à notre regard.

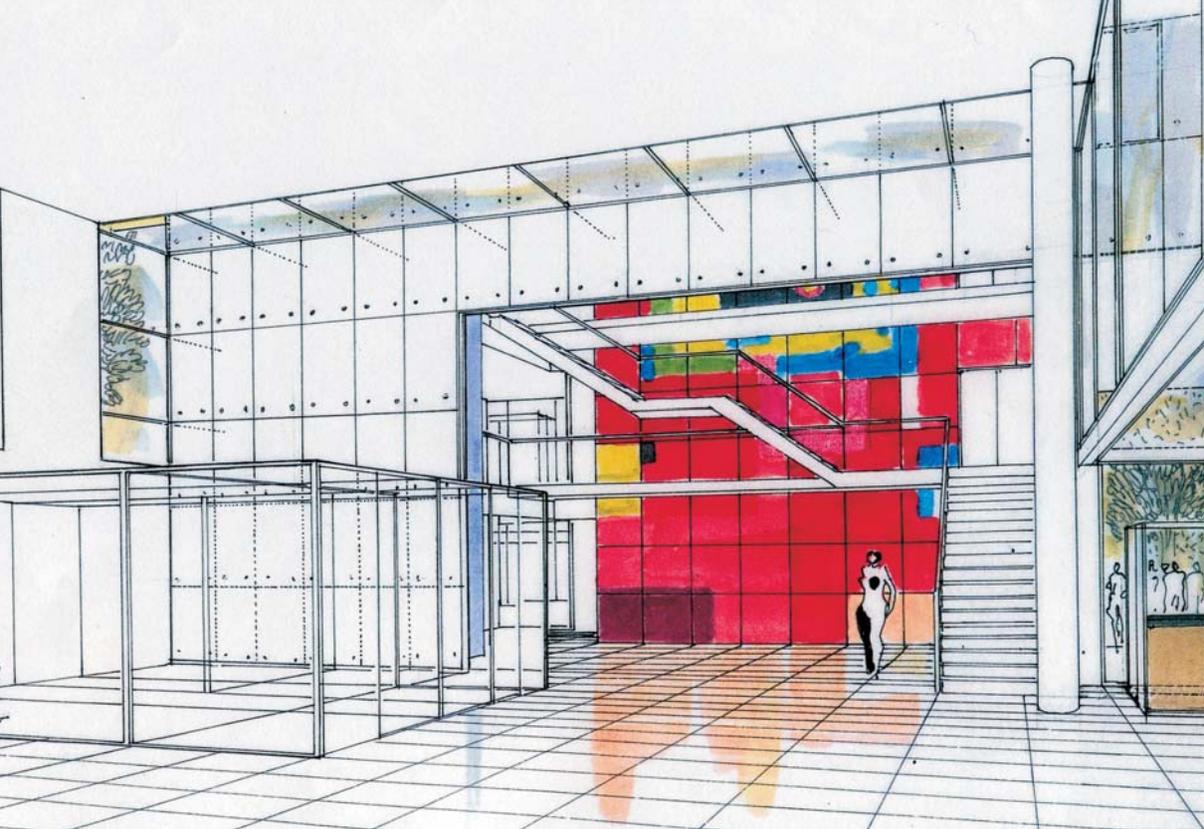
Cette mise en scène n'a pas seulement une fonction représentative, elle produit un effet d'appel visuel qui tire le visiteur et l'accompagne vers l'accueil au centre du Palais. Malgré son excentrement, la colonnade devient partie intégrante de la séquence d'entrée, résolvant par ce dispositif la contradiction entre l'exigence d'une distribution centrifuge et la nécessaire mise en valeur de l'accueil sur la ville.

Pour être monumentale, cette colonnade qui délimite la salle des pas perdus n'est pas imposante. La finesse des colonnes, le rythme

large de leur espacement, paraissent juste nécessaires pour porter en attique la grande dalle de béton. La toiture acquiert de ce fait une présence plus forte; en porte-à-faux, elle s'avance bien au-delà des grandes façades vitrées et des colonnes. En arrivant au Palais par le boulevard Jean-Jaurès depuis les quais, c'est évidemment la sous-face de la toiture que l'on perçoit. Le regard glisse des rives de cette toiture jusqu'au cœur du bâtiment à travers les grands vitrages; image protectrice, gage de confiance et d'immuabilité, elle est une invitation à y pénétrer sans appréhension.

Une distribution des locaux efficace

On aura compris que la décision de placer l'entrée au centre constituait un avantage pour distribuer l'ensemble des juridictions. Ce choix menaçait cependant de couper le Palais en deux: les salles d'audience d'un côté et les juridictions de l'autre. Encore une fois, le bâtiment tire parti de cette contradiction: du nord-est au sud-ouest, une grande diagonale tendue à travers le terrain en fait l'espace des pas perdus devant les salles d'audience. Dans la partie nord, l'espace s'ouvre à l'ouest par de grands vitrages derrière lesquels



on devine les petits pavillons en meulière de la rue Gambetta. Dans la partie sud, de plus grands vitrages encore s'ouvrent à l'est vers la vallée de l'Oise. Deux figures inversées se répondent ainsi à l'articulation de l'accueil. Le traversant, elles forment une longue promenade vers le belvédère, lieu de rencontre et de travail, conférant au Palais l'unité spatiale que sa configuration menaçait d'altérer.

Le volume des salles d'audience, lieu privilégié de la dramaturgie judiciaire, vient rythmer la diagonale des pas perdus. L'architecte a voulu les baigner de lumière, réussissant à les ceindre de vitrage sur tout leur périmètre. Placées suffisamment haut pour préserver la confidentialité, les verrières permettent cependant de rendre présente la réalité extérieure afin, nous dit Henri Ciriani, « d'interdire la simulation théâtrale ou l'angoisse liée aux salles sombres » où le justiciable pourrait se sentir condamné avant d'être jugé. Cette luminosité a été l'une des premières qualités que les magistrats ont reconnue au nouveau Palais. La place de chacun suivant son rôle, disent-ils, est désormais facilement identifiable et le

déroulement des audiences s'en trouve clarifié. Pour signifier la valeur de la parole de justice, Henri Ciriani a littéralement coulé les mots dans le mur des salles : des phrases de Rousseau ou Tocqueville ont ainsi été inscrites sur la paroi des banches avant coulage du béton. On les retrouve mises en exergue dans l'axe des salles au-dessus du juge.

La beauté à l'image de la Justice ?

La qualité architecturale du bâtiment, sa beauté, si elles procurent une juste fierté à ceux qui y travaillent – et à ses concepteurs – ne seraient qu'un luxe un peu vain si elles ne naissaient pas d'un accord essentiel entre les enjeux d'un programme et sa formulation par l'architecture. L'architecture naît là où des forces contradictoires données sont sublimées, non pas dans une forme qui les annihile, mais dans une forme qui leur offre la figure d'une sereine résolution.

1. Délégation générale au programme pluriannuel d'équipement (ministère de la Justice).
2. Messieurs Chaslin, Gangneux, Castro, Valode et Pistre, Buffi, Brochet - Lajus-Pueyo.



△ Le belvédère sur l'Oise

▽ Place Saint-Louis face aux contreforts de la vieille ville







**PALAIS
DE
JUSTICE**
DE PONTOSE

TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE

TRIBUNAL
D'INSTANCE

TRIBUNAL
DE COMMERCE

CONSEIL
DE PRÉD'HOMMES













8

SALLE D'AUDIENCE

9

SALLE D'AUDIENCE



△ ▽ Salle d'assises







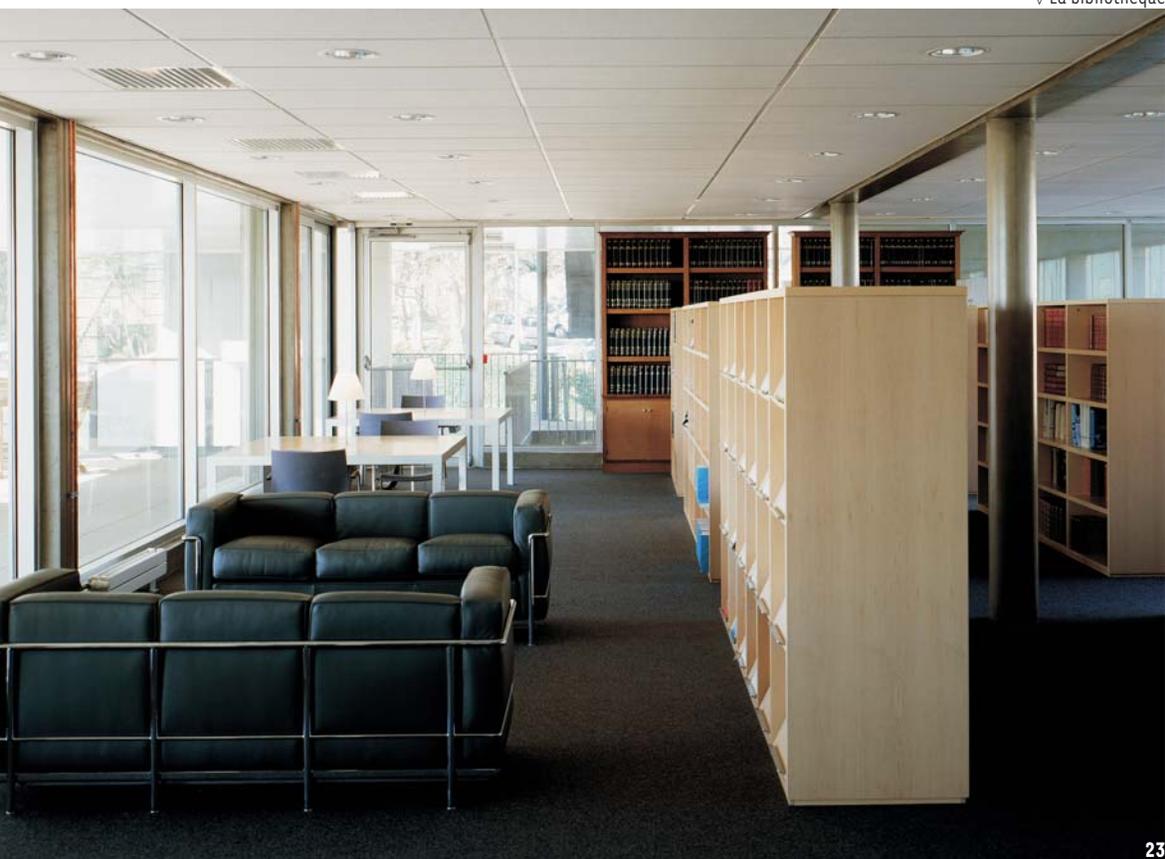


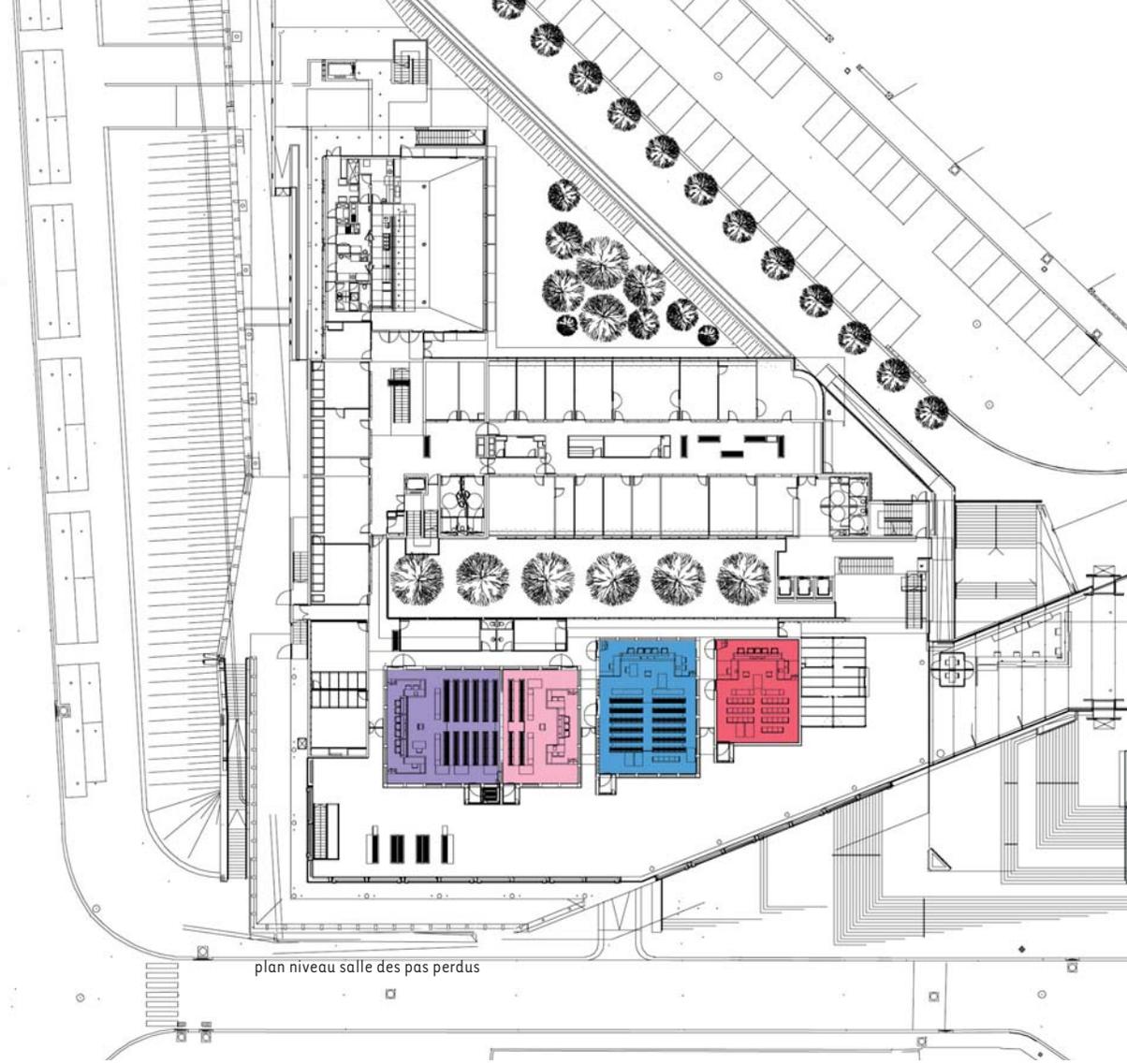




△ Le restaurant

▽ La bibliothèque





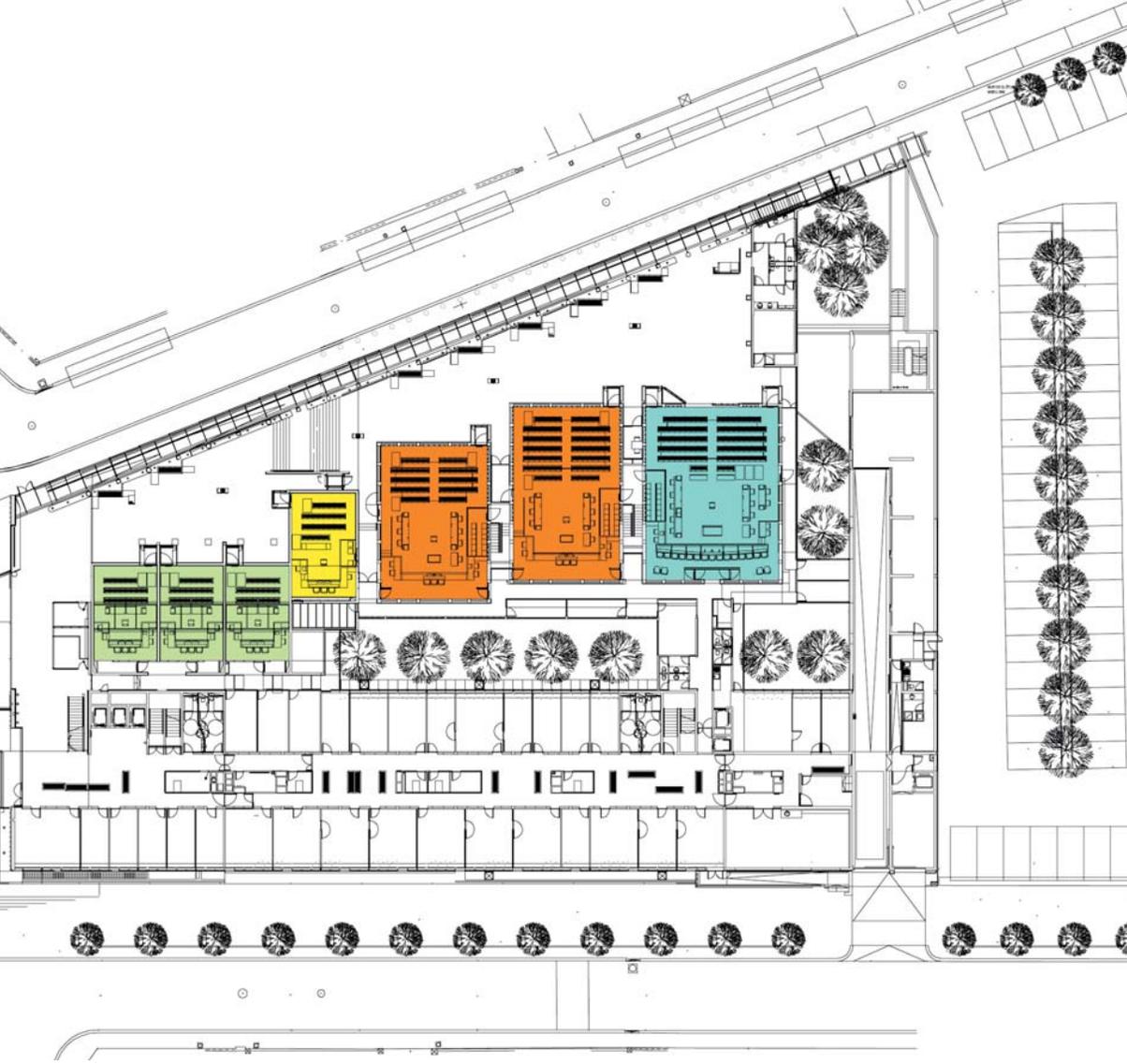
plan niveau salle des pas perdus

bâtiment sud

- Salle tribunal de commerce
- Salle civile polyvalente
- Salle tribunal d'instance
- Salle conseil des prud'hommes

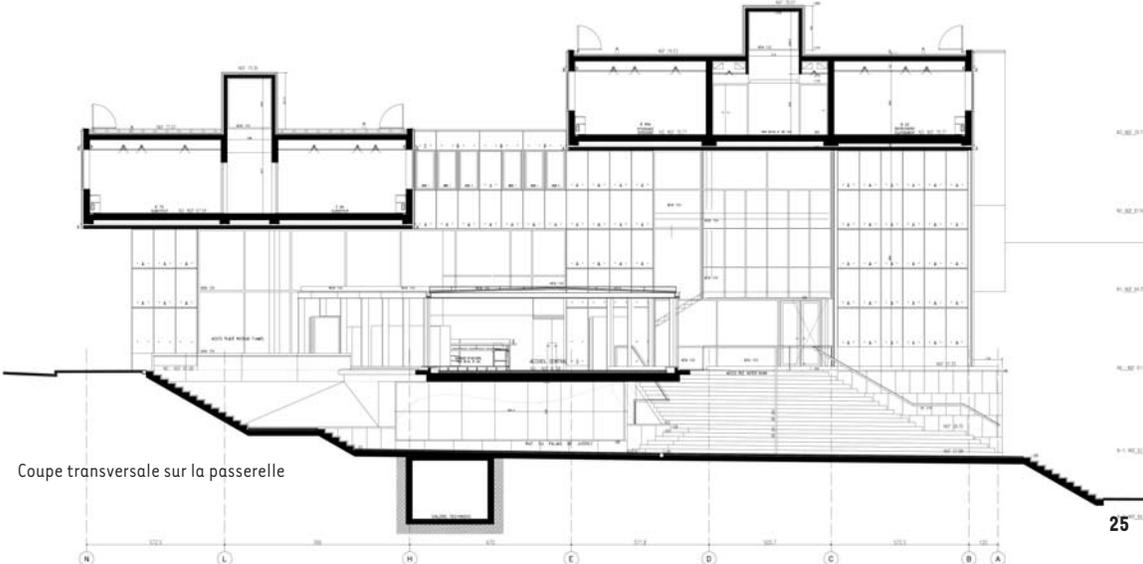
Affectation des services par niveaux

bâtiment sud		bâtiment nord
Application des peines (TGI) Juridictions de proximité	niveau -1	
Conseil des Prud'hommes	niveau 0	Tribunal pour enfants (TGI)
Tribunal d'Instance	niveau 1	Affaires familiales (TGI)
Tribunal de Commerce	niveau 2	Parquet (TGI)
Greffes du Tribunal de Commerce	niveau 3	Présidence (TGI) Instruction (TGI)



bâtiment nord

- Salles civiles - TGI
- Salles correctionnelles - TGI
- Salle tribunal pour enfants - TGI
- Salle d'assises - TGI



Coupe transversale sur la passerelle





Ambiances intérieures

Le béton

Le béton, brut de décoffrage, adapté à la réalisation d'objets esthétiques est particulièrement mis en valeur par le bois à l'intérieur et le verre à l'extérieur. Cet ensemble confère au bâtiment un aspect sobre, pérenne et élégant.

Le marmorino

Le « stucco antico » communément appelé « marmorino » fait surgir l'espace pictural des grands murs, marquant d'émotion les espaces de circulation : escaliers ouverts, espaces publics, contrastant ainsi avec la solennité des salles et la sobriété des lieux de travail. Dans les salles d'audience, le « marmorino » allie la fermeté de l'enduit ciment et la douceur du revêtement soyeux tout en accompagnant les boiseries sombres.

Le mobilier

Conçu pour articuler l'échelle du bâtiment avec les pratiques et l'usage des utilisateurs, le mobilier fixe est fonctionnel et solide. Sa couleur grenat – rouge, sombre et chaud – s'harmonise avec les tons blonds du béton clair et des pierres : la thala tunisienne et le comblanchien bourguignon. Les pièces en bois dur sont noir ébène à l'intérieur et grenat à l'extérieur, elles se poursuivent dans le galbe des mains courantes des escaliers principaux. Le mobilier participe de l'unité formelle de l'édifice.

Les formes du mobilier des salles d'audience se sont dégagées de l'usage et ont déterminé la logique et l'apparence du reste du mobilier. Trois ensembles en présence : prétoire/ meuble-huissier/ détenus-avocats-publics sont articulés par les lignes pures du système orthogonal.

À l'extérieur des salles, de nouvelles fonctions sont introduites : accoudoirs, écrioires, dossiers des bancs, stèles...

Les grandes surfaces planes sont traitées en panneaux de bois-médium laissés lisses ou perforés. Pour assurer leur solidité, les meubles sont bordés de tasseaux en bois ou de plats en inox.



Le chantier



Gros œuvre bâtiment nord / 1^{re} phase



Gros œuvre bâtiment nord / 1^{re} phase



Passerelle entre les bâtiments nord et sud / 1^{re} phase



Terrassement bâtiment sud / 2^e phase



Salle d'audience bâtiment sud, coulage du béton / 2^e phase



Bébelère sud, coulage de la toiture de la salle des pas perdus / 2^e phase



Gros œuvre bâtiment nord / 1^{re} phase
Vue sur la rue Victor-Hugo



Vue sur le parvis et la rue Victor-Hugo / 1^{re} phase



Fondations bâtiment sud / 2^e phase



Gros œuvre bâtiment sud / 2^e phase
Vue depuis la place Nicolas-Flamel



Parvis rue Victor-Hugo, interface bâtiments sud et nord / 1^{re} et 2^e phase



Finitions des enduits dans une salle d'audience / 2^e phase

LA JUSTICE EST
L'ULTIME INSTA
NCE OU SE PROC
LAME ET SE RA
PPELLE LA VE
UR CHOIS

20 OCT 2005
10h45
Correctionnelle
Pontoise
7^e Chambre 4

DAVE3

la photographie est
au travail

LA JAMBÉE DES
DAS - PERDUS
DU NOUVEAU
TRIBUNAL DE
Pontoise

2 octobre 2005
15h45
sur le bus

Des manifestations,
des ateliers multicolores





VENTRÉE PUBLIC
DU NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE
DE FONTAINEBLEAU. PENDANT UNE
ECLIPSE DE SOLEIL PARTIELLE

2 octobre 2005
11h 15



hunch
24 oct 2005
11h 55
LE PALAIS DE
JUSTICE,
FONTAINEBLEAU

Cette plaquette est
éditée à l'initiative de
l'AMOTMJ

Réalisation :
Service de
communication
Liliane Guignier
Agnès Gorczyca

**Ont collaboré
au sein de l'Agence :**
Christian Cléret,
Directeur général
Quang-Dang Tran
Yann Le Tourneur
Sidonie Guénin

Remerciements à :
Daniel Tardif,
Président du TGI
Xavier Salvat,
Procureur de la
République

**Conception
et production :**
Ante Prima Consultants,
Paris
Direction de l'ouvrage :
Luciana Ravel
**Coordination et
relectures :**
Sabine Krafft
Texte :
Emmanuel Caille

**Conception
et design graphique :**
Franck Tallon
Assistante :
Emmanuelle March

Impression :
BM, Canéjan (33),
France.

Dessins :
Henri Ciriani (pp. 1 à 7)
Noëlle Herrenschmidt
(pp. 30-32)

Crédits photographiques :
Jean-Marie Monthiers
Image contemporaine
(pp. 28-29)

Palais de Justice / Pontoise (95)

Fiche signalétique

Concours

1997

Études de conception

1997-2000

Début des travaux

juillet 2002

Mise en service de la 1^{re} tranche

avril 2005

Mise en service de la 2^{de} tranche

octobre 2005

Surface hors-œuvre nette

17 183 m²

Nombre de salles d'audience

11

Coût total

74,7 M€ TTC toutes dépenses confondues

Les acteurs du projet

Maître d'ouvrage

Ministère de la Justice
Direction des services judiciaires
Direction de l'Administration générale et de l'Équipement

Mandataire du maître d'ouvrage

Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice

Services affectataires

Direction des services judiciaires
Cour d'appel de Versailles

Services utilisateurs

Tribunal de Grande Instance
Tribunal d'Instance
Tribunal de Commerce
Conseil des Prud'hommes

Conducteur d'opération

Préfecture du Val d'Oise
Direction départementale de l'Équipement du Val d'Oise

Assistant à la maîtrise d'ouvrage pour les études et le programme

PATMO

Assistants à la maîtrise d'ouvrage

Cabinet Morlat (mobilier)
Quadrim Conseils (maintenance)
Cabinet Leroy Mutterer (signalétique)

Maîtrise d'œuvre

Architecte mandataire

Henri Edouard Ciriani

Assistants :

Marcelle Espejo
Pascal Martino

Bureau d'études techniques

Thales Engineering & Consulting

Contrôle technique

SOCOTEC

Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé

BEDOC

Entreprises titulaires des marchés de travaux

Gros-œuvre, second-œuvre :

GTM Bâtiment, CARI

Courants forts et faibles, ascenseurs :

GTM Bâtiment, CARI,

Verger Delporte IDF OUEST

Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie :

SAGA Entreprise

Archives, agencement, décoration :

GTM Bâtiment, CARI

Menuiseries, extérieures, étanchéité :

GTM Bâtiment, CARI

